

NOMBRES DE MEMBRES

Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 18 juillet 2025

Date de la convocation

11 juillet 2025

Date de la séance

18 juillet 2025

N°2025_07_04

Mise en vente des coupes de bois
par la Coopérative LIGNEO

Le dix-huit juillet deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISE, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN

Absents : Benoît LEBON, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, lequel dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2023/09/05B relative à l'adhésion à la Coopérative LIGNEO, du 28 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la mise en vente des coupes de bois dans les parcelles cadastrales n° ZK 56, ZK 63, ZK 64, ZK 65 situées au lieu-dit « Cochot » et ZI 110 située au lieu-dit « Hutois », par la Coopérative Forestière Marnaise,

CONSIDÉRANT l'offre reçue en 2023 par l'entreprise KF Energie bois était présentée au prix de 9 €/tonne,

CONSIDÉRANT que l'entreprise KF Energie bois a décidé de ne pas terminer l'exploitation,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite procéder à la vente des coupes de bois au prix minimum mentionné ci-dessus,

CONSIDÉRANT que la Coopérative prélève 7,25 % du prix de vente pour moins de 10 000 € avec un minimum de 600 €,

CONSIDÉRANT la proposition du Maire et des adjoints d'approuver cette vente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 abstention,

AUTORISE

- la vente par la Coopérative LIGNEO des coupes de bois à la société d'exploitation forestière HUBERLANT au prix minimum de 9€/tonne.

- le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Le Maire,
Catherine MALAISE



Date de transmission de l'acte: 25/07/2025
Date de réception de l'AR: 25/07/2025

051-215104159-2025_07_04-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 25/07/2025
Date de reception de l'AR: 25/07/2025

051-215104159-2025_07_04-DE
A G E D I